

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 septembre à 18 h30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 15 septembre 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17

Présents : 9

Votants : 11

Résultat du vote : unanimité

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Alain BELLICCHI, Véronique PATERNE, Jean-Pierre ANGLAS, Ida PANTAROTTO, Nicole ROUMAT, Emmanuelle ANTICH et Pierrick THOMAS

**Procuration** : M. Bruno PEGAS a donné procuration à Mme Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL à Mme Colette VERDOUX

**Excusés** : - **Absents** : Mme Pauline SEILHAN, Mme Monique GAYET, Mme Anne BENAICHE, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Christine VANCAUTER

M. Jean-Pierre ANGLAS a été élu secrétaire.

**Délibération n° 3: Création emploi contractuel Ehpad**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'afin de répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité liés aux services soins de l'Ehpad « Résidence du Lac », lié à l'extension de capacité de l'établissement, il conviendrait de créer l'emploi suivant :

| Période                                  | Nbre emploi | Grade                       | Niveau de recrutement      | Temps de travail hebdomadaire |
|------------------------------------------|-------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 | 1           | Infirmier de classe normale | Diplôme d'état d'infirmier | 4 heures                      |

La rémunération de cet emploi sera calculée sur la grille du grade correspondant et pourra être complétée par le régime indemnitaire en vigueur.

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;
- **CHARGENT** le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, signer les contrats et les éventuels avenants ;
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité (Résidence du Lac) aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré le 19 septembre 2025  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

*Le Président,*

**Thierry DELBREIL**



*Le Secrétaire de Séance*

**Jean-Pierre ANGLAS**